

N° de demande : _____

N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | EXPLOITATION D'UNE RESIDENCE DE TOURISME (location à court terme)

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à un changement d'usage ou de destination d'un immeuble, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

Demandeur

Nom : _____ Propriétaire : Mandataire :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Emplacement

Matricule : _____ Lot : _____

Adresse : _____

Exploitation d'une résidence de tourisme - location résidentielle à court terme (31 jours et moins)

- Nouvelle demande
 Renouvellement annuel

Nom de l'établissement : _____

Travaux de rénovation

Est-ce que des travaux de **rénovation, réparation ou transformation** du bâtiment seront nécessaires ?

- Oui (*veuillez remplir une demande de permis*)
 Non



Autres informations pertinentes

Documents requis

- Résolution du conseil municipal** acceptant la demande d'usage conditionnel relative à la location résidentielle à court terme (31 jours et moins)
- Copie de l'**attestation de classification** délivrée par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), obtenue et déposée dans un délai de 6 mois suivant la résolution du conseil municipal;
- Un rapport préparé et signé par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec attestant de la **conformité de l'installation septique** desservant le bâtiment visé par la demande (autre bâtiment) au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

À défaut de démontrer la conformité de l'installation septique existante, le dépôt complet d'une **demande de permis d'installation septique** conformément au présent règlement.

Une **preuve de vidange de la fosse** démontrant que celle-ci est effectuée conformément.

Une copie valide du **contrat d'entretien** avec le fabricant, lorsque requise.

Documents requis (suite)

- Un modèle type du **contrat de location** à utiliser;
- Procuration signée (si vous n'êtes pas le propriétaire) ou résolution de copropriété si applicable



Rappel : Règlements à afficher

[Règlement numéro 116-03 abrogeant et remplaçant les Règlements 530-94 \(Village de Rawdon\) et 38-99 \(Municipalité de Rawdon\) relatifs aux nuisances](#)

[Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs](#)

Bon à savoir : motifs de révocation de tout permis ou certificat quant à la location à court terme

1. L'usage exercé ne respecte pas l'un ou l'autre des objectifs ou critères d'évaluation du présent règlement;
2. L'usage exercé ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions énumérées dans la résolution autorisant l'usage conditionnel;
3. La résolution ou le permis ont été délivrés sur la base d'informations, de déclarations ou de documents erronés ou faux;
4. Le propriétaire ou le requérant ne respecte pas l'une ou l'autre des obligations, conditions ou critères prévus au présent règlement;
5. L'attestation de classification délivrée en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique est révoquée, n'est pas renouvelée ou n'est pas délivrée dans le délai prescrit;
6. Pour donner suite à une déclaration de culpabilité par un tribunal à une infraction au règlement.

Tarif

Les frais de **1 250 \$** sont encaissés lors de la demande de certificat et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Un certificat d'autorisation visant la location résidentielle à court terme (31 jours et moins) – résidence de tourisme est valide pour une période d'un an et doit être renouvelé annuellement. Des frais de **1 000 \$** seront exigés chaque année lors du renouvellement du certificat d'autorisation

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Propriété assujettie à un PIIA : Un délai supplémentaire est à prévoir pour la présentation et l'approbation du projet. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Pour nous joindre :

Municipalité de Rawdon

Téléphone : 450 834-2596

www.rawdon.ca

3647, rue Queen, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Télécopieur : 450 834-3031

urbanisme@rawdon.ca

Signature du demandeur

Je _____ soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : _____

Signature : _____

(Propriétaire ou procureur fondé)